



Valoriser le verre par une consigne

Mémoire déposé dans le cadre du Mandat d'initiative
Les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre
Commission des transports et de l'environnement

Août 2019

Chapitre un

Qui sommes-nous ?

Présentation du CCCPEM

Le comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (C.C.C.P.E.M.) est un organisme à but non lucratif constitué depuis février 1992. La mission que le comité s'est donnée, en accord avec sa charte, est de voir à la sauvegarde, à la protection et à la conservation de l'environnement sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

Les objectifs que nous poursuivons sont entre autres:

- d'agir comme représentant des citoyens de la MRC des Maskoutains sur toute question relative à l'environnement;
- de consulter les citoyens et de faire des recommandations aux différentes autorités et organismes concernés;
- de diffuser de l'information relative à la sauvegarde, à la protection et à la conservation de l'environnement;
- de collaborer avec tout organisme ou groupe qui poursuit les mêmes objectifs que notre organisme.

Le CCCPEM a participé aux audiences de plusieurs BAPE. Il a également été très actif dans la lutte aux hydrocarbures.

Annabelle T. Palardy, présidente du CCCPEM

Présentation de l'AREQ Richelieu-Yamaska

L'AREQ Richelieu-Yamaska est une association de retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, elle représente plus de 1380 membres à ce jour. Les secteurs Richelieu et Yamaska ont été fusionnés et officialisés en 1986. L'AREQ œuvre essentiellement au Québec par ses structures nationales, régionales et sectorielles, qui lui permettent d'être présente dans toutes les régions et les municipalités du Québec.

Sa mission consiste à promouvoir et à défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux et économiques de ses membres et des personnes aînés et à contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste.

Sur une base volontaire, des membres s'investissent dans différents comités de travail. Depuis plusieurs années (2008) le comité environnement secteur Richelieu-Yamaska collabore avec le CCCPEM. Différentes activités sont présentées, entre autre au Jour de la Terre, de plus, des membres de l'association siègent sur le conseil d'administration du CCCPEM. L'AREQ Richelieu-Yamaska appuie les initiatives de ce comité citoyen.

Le recyclage du verre est un dossier qui nous préoccupe également. Nous souhaitons des mesures efficaces, réalisables pour le mieux-être de notre société, de notre avenir, de notre environnement et de notre économie. Des solutions sont envisageables par les différents paliers de gouvernement municipal, provincial et fédéral et elles sont souhaitables.

Nicole Claing

Présidente AREQ Richelieu-Yamaska

Recherche et Rédaction de ce mémoire

Gérard Montpetit

Membre du CCCPEM depuis 1992

Membre de l'AREQ depuis 2007

Révision

Jacques Tétreault

Chapitre deux

Qu'est-ce qu'un déchet?

Comme cette étude se penche sur le recyclage des bouteilles de vin, il faudrait commencer par définir ce qu'est un déchet? Le journal que l'on tient dans nos mains est-il un bien ayant une valeur? Ou est-ce un déchet? Lorsqu'on l'achète dans un kiosque à journaux, c'est un bien qui contribue au PIB du pays car nous sommes prêts à payer pour l'acheter. Mais lorsque nous avons terminé notre lecture, il devient un déchet puisque nous n'en avons plus besoin. Pourtant **la valeur intrinsèque du journal est identique avant ou après notre lecture**; en d'autres mots, un déchet est un objet ou une matière dont nous n'avons plus besoin.

Dans la Nature, la notion de déchet n'existe pas. Dans les feuilles des plantes, le processus de photosynthèse transforme l'énergie solaire pour donner l'énergie à la plante afin de favoriser sa croissance. Que ce soit en milieu aquatique ou en milieu terrestre, la chaîne alimentaire veut que cette plante serve de nourriture à différents êtres vivants (insectes, poissons, oiseaux ou animaux). Un grand nombre de petits organismes servent de nourriture à de plus grands qui serviront de nourriture à leur tour. La décomposition des végétaux les transforme en humus, compost ou terre arable. Dans le monde animal, le cadavre d'un animal mort est recyclé en nourriture pour des insectes ou des animaux. Au faite de la pyramide alimentaire, on retrouve quelques grands prédateurs (apex predators); l'être humain est de ceux-ci. Il faut se rappeler que dans la Nature, et ce depuis toujours, tout est recyclé; le dépotoir (ou décharge) est une invention de l'Homme moderne.

Dès que l'Homme moderne n'a plus besoin d'un objet, il s'en débarrasse. Et il veut l'oublier et refuse de se soucier des débris qui jonchent sa route. L'automobiliste qui lance sa bouteille par la fenêtre de sa voiture est l'exemple ultime de cette mentalité. Dans le lit des rivières, les plongeurs retrouvent des grandes quantités de vieux objets; pour nombre de personnes, la rivière est le dépotoir idéal. On pourrait ici démontrer cette attitude en paraphrasant la phrase célèbre du Tartuffe de Molière; «...**Cachez ce déchet que je ne saurais voir**...»!

Tout comme l'autruche, l'Homme moderne a beau se cacher la tête dans le sable, la réalité le rattrape toujours. En 1992, le rapport Serrener (voir lien #3) disait que chaque Québécois expédie une tonne de déchets à la décharge par année. Malheureusement, ces chiffres ont augmenté depuis ce temps. Dans un monde où il y a 7,5 milliards d'humains, peut-on ainsi faire disparaître 1 tonne/an/Homme de matière? Peut-on négliger l'expérience que la Nature nous a enseignée au sujet du recyclage? D'autant plus que le 29 juillet 2019 est le jour du «dépassement de la Terre»; c'est-à-dire que pour le reste de l'année, nous vivons «à crédit» parce que la planète ne peut pas produire ce que nous voulons consommer pour les 5 derniers mois de l'an 2019. [1] Il nous faudrait plusieurs planètes pour assurer notre façon de vivre à long terme. [2]

Déjà en 1970 Dennis Meadows du « Club de Rome » nous avertissait que l'on ne peut avoir une croissance infinie dans un monde fini. Tout comme la Nature, il faut recycler et surtout le faire efficacement

Chapitre trois

Petite histoire maskoutaine

Ce mémoire veut refléter la devise de la Conférence de Rio; **Penser globalement, agir localement**. Il fut un temps dans les Écoles Normales qui formaient les enseignants, on inculquait le principe pédagogique fondamental qui disait d'amener l'élève «**du connu à l'inconnu**». Avant d'arriver au principe de Rio, permettez-nous de rappeler le vécu maskoutain que nous connaissons avant d'aller vers l'inconnu qu'est la consigne des bouteilles de vin.

Cette petite histoire maskoutaine nous permettra de parler de l'évolution des mentalités depuis un quart de siècle. Dans la capitale de l'agro-alimentaire du Québec, l'évolution des mentalités se situe entre se débarrasser de nos rebuts à moindre coût, la facilité de la récupération et la valorisation efficace de ceux-ci; la lutte a été plus prononcée que dans d'autres régions. Comme on le verra, la mentalité de se débarrasser des déchets avec le moindre effort avait la vie dure.

C'est ainsi que La Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de la Région Maskoutaine (qui deviendra éventuellement la RIAM, Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains) a été formée dans la controverse au début des années 1990. À la page 8 du rapport Serrener, un tableau indique que 21 municipalités (représentant une population de 70 600 habitants) ont accepté de devenir membre de la Régie; mais 14 municipalités (représentant 22 000 habitants) des deux MRC ont refusé d'y adhérer. [3]

Pire! Cinq municipalités (représentant plus de 46 000 citoyens) n'avaient pas «municipalisé» la gestion de leurs déchets même si certaines d'entre elles avaient accepté de faire partie de la Régie; c'était le cas de la ville centre de Saint-Hyacinthe!!! Ça veut dire que la ville refusait toute responsabilité dans ce domaine. Comme le dit le rapport Serrener à la page 53; «...*Chaque citoyen fait donc affaire avec une entreprise privée qui lui charge un coût annuel. Quant à l'entrepreneur, il doit offrir un service complet qui comprend la collecte hebdomadaire, le transport et l'élimination des déchets. Il s'agit là d'un mode de gestion des déchets domestiques peu courant au Québec...Lorsque la collecte et le transport des déchets ne sont pas municipalisés, les municipalités n'ont aucun contrôle sur les entrepreneurs et les lieux d'élimination... Tout effort de la gestion régionale ou locale, s'il veut être intégré et efficace, passe d'abord par une municipalisation des services de collecte et de transport des déchets domestiques...*» [3]

Toujours à la recherche de la facilité et pour épargner quelques dollars, quelques personnes faisaient une randonnée à la campagne pour répandre leurs déchets dans la nature; à cette époque, on trouvait des sacs verts dans les fossés un peu partout dans les campagnes. De nombreux boisés de ferme sont le site d'un mini-dépotoir familial!!! Un entrepreneur, qui offrait de bons prix à ses clients, a été condamné à une amende salée

parce qu'il avait déposé des déchets dans un verger![4]

La recherche de la facilité à moindre coût avait la vie dure. À la réunion du Conseil de la ville de Saint-Hyacinthe du 6 fév. 1995, la moitié des conseillers (soit 5 sur 10) ont refusé d'accepter le principe de la municipalisation; le maire de l'époque, M. Claude Bernier n'a pas tranché le débat en cas d'égalité des voix. Selon les 5 conseillers récalcitrants, le seul but de la Régie était de trouver un trou pour y déverser les déchets! On est très loin «...de la *gestion intégrée et efficace*...» dont on parlait dans la citation du rapport Serrener!

Parallèlement à ce débat local, le BAPE tenait des audiences génériques au sujet de la gestion des déchets au niveau de la province en 1996. Le CCCPEM a soumis un mémoire qui dénonçait vertement cette attitude rétrograde. [4] Mais à cette époque «pré-internet», on devait expédier notre mémoire par la poste (ou par fax) trois semaines avant les audiences dans notre région. Entretemps, à la séance du Conseil de Ville de St-Hyacinthe du mois d'août 1996, celui-ci a finalement accepté le principe de la municipalisation; outil essentiel pour une «...*gestion intégrée et efficace*...». Cette volte-face a causé un heureux problème; devant les commissaires du BAPE, nous avons dû amender verbalement notre mémoire écrit, puisque la situation politique de la Ville avait évolué positivement depuis la rédaction de notre mémoire. [6] Suite à leur questionnement, nous avons dû expliquer aux commissaires du BAPE qu'une ville ayant une population de 40 500 n'avait pas encore «municipalisé» la gestion de ses déchets en 1996; ils en sont tombés en bas de leur chaise!

Comme post-scriptum à ce chapitre, ce changement de cap de la ville a rendu possible la première collecte du bac vert sept mois plus tard, soit en mars 1997.

Chapitre quatre

Donner une valeur supplémentaire aux matières résiduelles en terre maskoutaine

Le présent débat au sujet de la qualité des matières à valoriser avait commencé dès le début de la mise en place de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de la Région Maskoutaine. Trois dirigeants de la Régie avaient fait un voyage en Belgique pour vérifier les avantages du «tri-compostage» en vrac. C'était le summum de la facilité; prendre les sacs de poubelles et composter le tout dans un digesteur géant. Mais le compost produit était contaminé par le plastique, le verre, et les RDD tel la peinture, les huiles, les solvants et les piles électriques. Le résultat aurait été un produit inutilisable et invendable; le seul avantage était que ce genre de compostage aurait réduit la quantité de lixiviat et la production de méthane dans la décharge!

En réaction au rapport Serrener, dans le mémoire que le CCCPEM a soumis à la Régie, on peut lire à la page 8 ; «...*Afin d'éviter cette contamination et ces rejets, il conviendrait de développer un principe de non mélange à la source. Le CCCPEM reconnaît les avantages de la simplicité de la mise en application de la méthode «sec humide» préconisée par Serrener, cependant notre comité met fortement en doute la qualité des matières récupérées par cette méthode...*» [5]

Un Comité Consultatif (CC) a été mis sur pied pour avoir des opinions de la part de la population; lors de l'assemblée annuelle de la Régie, plusieurs membres du CCCPEM se sont portés volontaires pour en faire partie. Il s'agissait de choisir une méthode de collecte. Suite à des discussions corsées, il fut décidé de faire les collectes avec une «prise européenne» c'est-à-dire utiliser un bac de format standardisé que le camion pourrait vider sans que le chauffeur du camion soit obligé de quitter son siège. Dans un premier temps, ce serait la collecte à deux voies, soit la récupération dans un bac vert où on y déposerait, «pêle-mêle», le papier, le carton, les bouteilles de verre, le plastique et le métal. La poubelle «normale» serait dans un bac noir. Dans un avenir que l'on souhaitait être aussi rapproché que possible, les «putrescibles» seraient ramassés dans un bac brun; nous espérons fortement la collecte à trois voies.

De plus il était entendu que la gestion efficace des matières résiduelles devait passer par la politique du 3 RVE; ces 5 étapes doivent être appliquées dans l'ordre (i.e. la réduction doit être utilisée avant de penser à la réutilisation, etc.)

Réduction à la source signifie produire moins de déchets, acheter moins de produits et éviter consciemment les produits aux emballages inutiles (suremballage). Réduire constitue l'approche la plus efficace des trois R.

Réutilisation des matières encore utilisables est la deuxième stratégie en matière de gestion environnementale. Avant de jeter un article à la poubelle, il est recommandé de

réfléchir à la manière dont cet article peut être réutilisé. Lorsque nous réutilisons les articles des uns et des autres, nous les empêchons d'aboutir dans le site d'enfouissement. Nous économisons également l'énergie et les ressources nécessaires pour fabriquer de nouveaux produits. Les ressourceries, les ventes de garage et la consigne sur les bouteilles de bière sont des exemples bien connus du principe de réutilisation.

Recyclage des matières est en dernier recours. Lorsque nous recyclons un article, nous lui donnons une nouvelle vie et nous l'empêchons d'aboutir dans le site d'enfouissement. Des matériaux tels que le verre, le plastique, l'aluminium et le papier peuvent être ramassés, mis en morceaux ou fondus, puis transformés en nouveaux produits.

Valorisation implique de donner une valeur aux déchets plutôt que de les enfouir. C'est le cas du compost, ou des vieux pneus que l'on déchiquète pour en faire des tapis de caoutchouc. L'incinération peut produire de la chaleur, mais c'est un mauvais exemple de valorisation puisqu'il implique des quantités importantes de cendres et de CO₂.

Élimination. L'étape ultime; lorsque toutes les autres étapes ont été tentées, il faut se résoudre à éliminer les déchets dans un dépotoir (ou décharge)

Chapitre cinq

Donner une valeur supplémentaire aux matières résiduelles dans tout le Québec

Il est temps d'élargir nos champs d'action de la région maskoutaine pour embrasser tout le Québec. La collecte à trois voies existe depuis un certain temps. Les mentalités ont évolué. Mais la solution du «plus facile» demeure un piège redoutable; le bac de récupération où le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal sont déposés «pêle-mêle» est maintenant accepté par l'ensemble des citoyens. Le malheur, c'est qu'il ne permet pas de récupérer des matières résiduelles de qualité. Pendant plusieurs années, la Chine a acheté ces matières contaminées. Maintenant, elle refuse de les accepter. Ce refus cause une crise profonde dans le monde de la récupération. Des pays comme les Philippines ont retourné des matières de qualités plus que douteuses au Canada; des pays en voie de développement refusent d'être la «poubelle» du Canada et des pays du G7. [7] Comme exemple, à Montréal seulement, on ne peut pas se départir de 6 000 tonnes de papier de piètre qualité; et plus on attend de trouver un acheteur, plus ce matériel se dégrade. [8]

Un des grands responsables de cette contamination, est le verre. Durant les multiples étapes de la manipulation, les bouteilles et les contenants de verre se brisent, soit en éclats, soit en poussière de verre. Ces éclats de verre qui se retrouvent dans le papier, sont considérés comme intrus indésirables pour les papetières. De plus, lorsqu'on rince les bouteilles de vin, il demeure quelques gouttes dans chacune d'entre elles; ces gouttes d'eau risquent fort de faire moisir le papier pendant l'entreposage. Deux matières qui sont ainsi contaminées par nos bouteilles de vin! Si la consigne fonctionne pour les bouteilles de bière, pourquoi la SAQ ne ferait-elle pas comme les épiciers???

Il faut faire beaucoup plus que se «débarrasser» de son verre et de son papier car il y a des enjeux industriels qui nous glissent entre les doigts à cause de cette contamination. Selon La Presse, «...*Les papiers, cartons et emballages fabriqués par Cascades contiennent 82 % de matière recyclée...*» [9] Et cette compagnie a besoin de 500 000 tonnes de papier recyclé par année; Mais faute de qualité, Cascades doit importer cette matière d'ailleurs puisque la qualité qui sort de nos centres de tri est inacceptable. Quant à Kruger, cette compagnie a besoin de 700 000 tonnes de papier recyclé de qualité.

Faute de qualité, un marché de 1 200 000 tonnes de papier nous échappe. Comme le dit Mme Sophie Langlois-Blouin de Recyc-Québec, «...*Nous avons une industrie au Québec qui pourrait acheter cette matière-là, si elle répondait à ses exigences*». [8] Alors que nos entrepôts sont remplis de matières contaminées invendables, Kruger et Cascades sont obligés d'importer à grand frais du papier usagés d'ailleurs. Cherchez l'erreur!

Chapitre six

Conclusion

Après un quart de siècle, cette crise nous oblige à passer à la version 2.0 de la politique du 3RVE. La récupération des matériaux de qualité doit alimenter l'industrie du papier ainsi que l'industrie du verre. Cela facilitera une véritable économie circulaire. Cela veut dire que la consigne des bouteilles de vin a des impacts sociaux, environnementaux et industriels qui dépassent les limites physiques des magasins de la SAQ.

Pour que les matériaux ne soient pas contaminés à la source, «...il faudra faire de l'éducation auprès des citoyens habitués de jeter tout pêle-mêle dans le bac à recyclage. ...». [9] Le gouvernement et Recyc-Québec devront investir dans la mise à niveau des centres de tri pour fournir la matière première aux papetières et aux fabricants de verre et de bouteilles. Et malgré ses réticences, la SAQ devra s'y résoudre.

Quelques 100 millions de bouteilles de vin se retrouveraient au dépotoir chaque année. [10] «Le 16 janvier, le mouvement « SAQ consigne » a invité la population à faire pression sur la Société des alcools du Québec (SAQ) afin qu'elle instaure une bonne fois pour toutes la consigne des bouteilles de vin au Québec...L'action proposée par ce groupe de citoyens est simple : retourner nos bouteilles de vin vides à la SAQ et exprimer que nous souhaitons que la consigne soit instaurée. Si ce mouvement prend de l'ampleur, il est réaliste de penser qu'il portera fruit, considérant que le Québec fait partie des deux seules provinces au Canada qui ne consistent pas ces bouteilles. [11]

L'AREQ secteur Richelieu-Yamaska et le CCCPEM sont parfaitement d'accord avec cette position et s'engagent à en faire la promotion. C'est pourquoi nous pressons le gouvernement, les différents ministères impliqués et Recyc-Québec à exiger la consigne des bouteilles de vin de la SAQ et des épiceries qui vendent du vin.

Bibliographie et références

- 1] <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/559647/tout-avoir-consomme-des-le-29-juillet>
- 2] <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/developpement-durable-jour-depassement-humanite-deja-epuise-ressources-annuelles-terre-63853/>
- 3] Plan directeur de gestion intégrée des déchets, Rapport final par la firme Serrener Consultation Inc. présenté à la Régie Intermunicipale de la gestion des déchets de la Région Maskoutaine, juillet 1992, 364 pages. La commande de cette étude a été le premier geste de la Régie suite à sa formation; elle a coûté 50 000,00\$. Par la suite, le député Charles Messier de Saint-Hyacinthe avait présenté le projet de loi (privé) #204 pour officialiser les pouvoirs de la Régie. Ce document est en version papier
- 4] BAPE (générique) sur la gestion des déchets en 1996/97
- 5] Mémoire de 15 pages que le CCCPEM a remis à la Régie en date du 29 oct.1992. Citation à la page 8
Ce document est disponible en version papier seulement
- 6] Mémoire du CCCPEM présenté au BAPE générique au sujet de la gestion des Déchets en juillet/ août 1996 Voir ce document en annexe
- 7] <https://www.goodplanet.info/actualite/2019/08/04/dechets-la-fronde-des-pays-poubelles-dasie/>
- 8] <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/526394/du-papier-recupere-bon-que-pour-les-dechets>
- 9] <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/energie-et-ressources/201805/01/01-5167171-la-crise-du-recyclage-pourrait-profiter-a-cascades.php>
- 10] http://plus.lapresse.ca/screens/b6ddfe0d-0e16-4969-b62e-b795a5547651__7C__0.html?utm_medium=Email&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- 11] <http://areq.lacsq.org/lareq-appuie-le-mouvement-exigeant-la-consigne-des-bouteilles-de-vin-au-quebec/2019/01/>